

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1^{er} septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 25 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Jean DELAUGERRE, Maire.**

Étaient présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M. François RUDEL, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Olivier BOULICAUD, M. Marien DUFOURD,

Secrétaire de séance : Mme Laïla MEILLAUD

2023-42 : SERVICE ADMINISTRATIF – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu l'arrêté n° 2022-286 du 1^{er} décembre 2022 portant établissement des Lignes directrices de gestion,

Vu la mutation d'un agent exerçant les fonctions de secrétaire de mairie polyvalente au 1^{er} septembre 2023,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de gestion de la FPT sous le n°063230501054143,

Vu le recrutement effectué d'un fonctionnaire titulaire par voie d'intégration au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} octobre 2023,

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 septembre 2023,

Certifiée transmise en Préfecture, le 4 septembre 2023

Le Maire

Jean DELAUGERRE